Un arrêté préfectoral pour encadrer et prévenir le risque incendie



Un premier arrêté préfectoral en 2021 a simplifié et amélioré la lisibilité des sujets relatifs à la prévention des incendies.

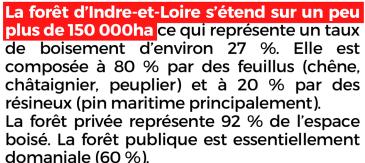
L'arreté préfectoral du 22 juin 2023 actualise les mesures de préventions et il introduit de nouvelles mesures prévention des incendies de forêt en réglementant certaines activités économiques ou de loisirs en fonction des conditions météorologiques.

L'analyse des indices météorologiques fournis par MétéoFrance associés à l'analyse de la réponse opérationnelle du SDIS permet de déterminer le niveau de risque feux de forêt. C'est la préfecture qui définit le niveau de risque.

Le niveau de risque feux en Indre-et-Loire est consultable sur:

- · www.indre-et-loire.gouv.fr
- sur les réseaux sociaux "Préfet d'Indre-et-Loire"





L'Indre-et-Loire est classé depuis 1952 comme département à risque feux de forêt. on dénombre actuellement 7 massifs classés à risque.

Les statistiques sur les feux de forêt montrent que 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, un feu sur deux est lié à une imprudence et à des comportements dangereux.

Les effets du changement climatique aggrave le risque incendie. Les zones exposées remontent vers le Nord-Ouest (Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Bretagne). La saison des incendies s'allonge dans l'année, passant de 3 mois à 6 mois. Les incendies devraient aussi être plus intenses plus rapides compte tenu sécheresses accrues.





PRÉVENTION DES INCENDIES EN INDRE-ET-LOIRE

www.indre-et-loire.gouv.fr/prevention-incendie





De faible à modéré, aucune restriction n'est appliquée, les brûlages sont autorisés dans le respect de la réglementation en vigueur.

À partir du niveau sévère, les brûlages sont interdits et des restrictions d'activité entrent en vigueur : suspension des activités de broyage l'après-midi, encadrement des activités de presse et des travaux forestiers. L'accès aux routes forestières non goudronnées est interdit dans les massifs classés à risque.

Ces restrictions sont renforcées lors du passage au **niveau très sévère** : suspension des activités à moteur thermique en forêt, encadrement des activités de récolte. Feux d'artifices interdits, barbecues, méchouis et braseros interdits

Milieu nature Agricole Faible à modéré Niveau de Dangei Brûlage interdit Activités à moteur thermique Interdit (hors moissonneuse



www.indre-et-loire.gouv.fr/prevention-incendie

ou en scannant le QR code -



En cas d'incendie Appeler 18 ou 112 le 18 le 112

Personnes sourdes, malentendantes, ayant des difficultés pour parler

Préciser:

- le lieu exact du sinistre (commune. lieu-dit...)
- la nature de la végétation qui brûle (herbe, broussailles, arbres...)
- ► l'importance du sinistre (petit feu, plusieurs dizaines de m²...)
- s'il y a des personnes ou des habitations menacées

